



VILLE DE  
FONTENILLES  
www.ville-fontenilles.fr  
05 61 91 55 80

## PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Fontenilles, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**PRESENTS** Mmes et Mrs TOUNTEVICH, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, FIERLEJ, MARC, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, DESCHAMPS.

**PROCURATIONS** M. JUMEL procuration à M. TOUNTEVICH  
Mme RECH procuration à M. AÏTA  
Mme EVEN procuration à Mme PADRA  
Mme LEROUX procuration à Mme TRIAES  
Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH  
M. SARICA procuration à Mme VITRICE  
Mme PERSYN procuration à Mme DASSENOY

**ABSENTS** Mme GARCIA, Mme MONFRAIX-excusee, M. CHONG KEE, M. CUSIN.

**SECRETAIRE** M. AÏTA

### ORDRE DU JOUR

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024.  
Informations au conseil municipal.

#### Finances :

- 1- Reprise anticipée des résultats 2024,
- 2- Vote des taux d'imposition pour 2025,
- 3- Vote du budget primitif 2025,
- 4- Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2024,
- 5- Admissions en non-valeur.

#### **Questions diverses.**

Date de la convocation : 29 janvier 2025	Date d'affichage : 18 février 2025
Nombre de membres du conseil municipal : 29	Transmission en sous-préfecture : 12 février 2025
En exercice : 29	Présents : 18 + 7 procurations
	Votants : 25

La réunion a débuté à 18 heures 30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. le Maire procède à l'appel et annonce les procurations. Le quorum est atteint.

Il propose au Conseil Municipal de désigner M. AÏTA en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOTE</b>	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire débute l'ordre du jour.

## FINANCES LOCALES :

### 1- Délibération n°2025/005 : Reprise anticipée des résultats 2024 : Rapporteur : M. MEYER

Compte tenu de la décision de voter le budget en début d'année afin de disposer du temps nécessaire à son exécution et au déploiement des projets d'investissement, il est proposé de procéder au vote des résultats anticipés de 2024.

En effet, il est possible d'estimer les résultats, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Le conseil municipal sera amené à délibérer ultérieurement sur l'affectation définitive des résultats par le Compte Financier Unique (CFU).

**M. le Maire cède la parole à M. Meyer, conseiller délégué aux finances, pour une présentation du résultat 2024 :**

#### RESULTAT BUDGET GENERAL 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	REALISATIONS	REALISATIONS
<b>Budget principal</b>		
TOTAL DEPENSES	6 461 626,91 €	1 829 226,16 €
TOTAL RECETTES	6 751 358,49 €	1 715 789,45 €
<b>RESULTAT de L'EXERCICE 2024</b>	<b>289 731,58 €</b>	<b>-113 436,71 €</b>
RESULTAT ANTERIEUR 2023	27 483,60 €	40 833,31 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>317 215,18 €</b>	<b>-72 603,40 €</b>
<b>Résultat global de clôture Budget Principal</b>		<b>244 611,78 €</b>



## BUDGET 2025 - Affectation du résultat 2024

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		317 215,18
<b>Proposition Affectation Mairie</b>		
	<b>en investissement</b>	<b>report en fonctionnement</b>
<b>Besoin de financement 2024 (déficit)</b>	72 603,40 €	144 611,78 €
<b>Complément de financement 2024</b>	100 000,00 €	
<b>TOTAL = 1068</b>	172 603,40 €	

En conséquence, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de reprendre par anticipation les résultats 2024, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025,
- précise que si le C.F.U. venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

### **2- Délibération n°2025/006 : Vote des taux d'imposition pour 2025 :** **Rapporteur : M. MEYER**

Considérant les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes directes locales ;  
Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025, présenté et débattu en conseil municipal, dans sa séance du 28 janvier 2025 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025, qui restent les mêmes depuis 2023, ils seraient donc les suivants :

<i>TAXES</i>	<i>Taux 2024 (rappel)</i>	<i>Taux 2025</i>
<i>Taxe Foncière sur les propriétés bâties</i>	49,58%	49,58%
<i>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties</i>	121,30%	121,30%
<i>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires</i>	16,88%	16,88%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 49,58 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 121,30%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,88%**

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

### 3- Délibération n°2025/007 : Vote du budget primitif 2025 : Rapporteur : M. MEYER

Monsieur le Maire expose que l'assemblée est invitée à voter le budget primitif 2025 qui constitue d'une part les prévisions de dépenses en fonctionnement et en investissement, et d'autre part les recettes.

Le projet de budget ainsi qu'une note synthétique ont été envoyés à chaque élu.

M. le Maire cède la parole à M. Fabrice Meyer, conseiller délégué en charge des finances, pour une présentation synthétique :

## LE BUDGET PRIMITIF 2025

Présentation Générale du budget

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés	6 969 009,00 €	6 824 397,22 €
R002 - Résultat 2024 reporté		144 611,78 €
<b>Total</b>	<b>6 969 009,00 €</b>	<b>6 969 009,00 €</b>

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés	2 543 872,96 €	2 873 641,00 €
RAR 2024	257 164,64 €	
R001 - Résultat 2024 reporté	72 603,40 €	
<b>Total</b>	<b>2 873 641,00 €</b>	<b>2 873 641,00 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses par chapitres

Chap	Objet	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	2 627 100,00 €	2 194 324,07 €	2 338 626,00 €
012	Charges de personnel	3 502 140,00 €	3 394 231,95 €	3 519 640,00 €
014	Atténuations de produits	53 400,00 €	52 428,74 €	64 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	517 746,00 €	458 740,65 €	462 743,00 €
66	Charges financières	82 996,00 €	79 360,05 €	75 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 600,00 €	- €	3 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
023	Virement section d'investissement			200 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	300 000,00 €	276 541,45 €	300 000,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>7 095 982,00 €</b>	<b>6 461 626,91 €</b>	<b>6 969 009,00 €</b>
	Dépenses réelles de l'exercice	6 797 982,00 €	6 185 085,46 €	6 469 009,00 €
002	Résultat de fonct* reporté N-1 (si négatif)	- €	- €	- €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>7 095 982,00 €</b>	<b>6 461 626,91 €</b>	<b>6 969 009,00 €</b>



## SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Recettes par chapitres

Chap	Objet	BP 2024	CA 2024	BP 2025
013	Atténuation de charges	59 900,00 €	24 340,77 €	24 899,22 €
70	Produits des services	669 980,00 €	730 917,24 €	686 700,00 €
73	Impôts et taxes	1 157 068,00 €	1 158 144,74 €	1 117 068,00 €
731	Fiscalité locale + DMTO	3 356 026,40 €	3 393 449,00 €	3 468 578,00 €
74	Dotations et participations	1 740 824,00 €	1 341 306,74 €	1 449 893,00 €
75	Autres produits de gestion courante	24 700,00 €	90 146,73 €	47 259,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	2 047,59 €	- €
	Travaux en régie	50 000,00 €	4 876,55 €	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	10 000,00 €	6 129,13 €	10 000,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>7 068 498,40 €</b>	<b>6 751 358,49 €</b>	<b>6 824 397,22 €</b>
	Recettes réelles de l'exercice	7 008 498,40 €	6 740 352,81 €	6 794 397,22 €
002	Résultat de fonctionnement reporté N-1	27 483,60 €	27 483,60 €	144 611,78 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>7 095 982,00 €</b>	<b>6 778 842,09 €</b>	<b>6 969 009,00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

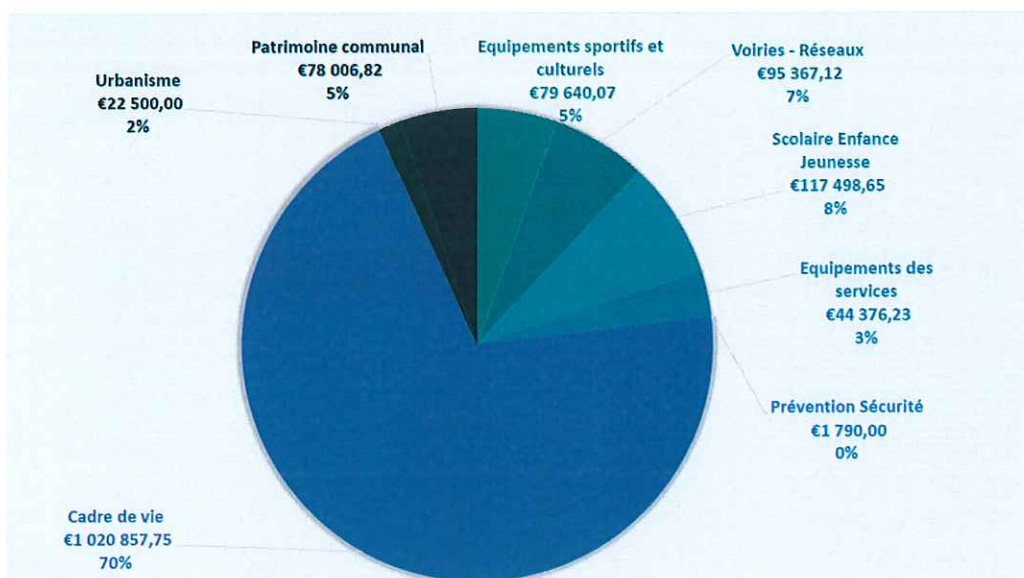
Dépenses par chapitres

Chap	Objet	BP 2024	CA 2024	BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	375 000,00 €	370 375,62	375 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	70 000,00 €	33 889,90	51 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	4 185,00 €	3 191,86	6 426,96 €
21	Immobilisations corporelles	857 615,00 €	586 199,08 €	492 683,75 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
OP	Opérations d'équipements	1 184 200,00 €	824 564,02 €	1 090 926,89 €
040	Opérations d'ordre entre section	60 000,00 €	11 005,68 €	30 000,00 €
041	Opérations d'ordre	700 000,00 €	- €	755 000,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 251 000,00 €</b>	<b>1 829 226,16 €</b>	<b>2 801 037,60 €</b>
	Résultat N-1 reporté	- €	- €	72 603,40 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 251 000,00 €</b>	<b>1 829 226,16 €</b>	<b>2 873 641,00 €</b>
	Dépenses d'équipement (20,21,23,OP)	2 046 000,00 €	1 413 954,96 €	1 590 037,60 €

dont écritures patrimoniales CRECHE  
Neutre budgétairement  
(Ni encaissement ni décaissement)

## SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

ZOOM par thèmes



## SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Les dépenses d'équipement par thèmes (1/2)

Thèmes	objet	RAR 2024	IB 2025
CADRE DE VIE 1 020 857,75 €	Renaturation Centre Bourg		937 000,00 €
	Cheminement piétonnier Aussonnelle (travaux d'aménagement)	57 721,36 €	- €
	Plantation d'arbres	3 394,72 €	10 000,00 €
	Signalétique et mobilier urbain		8 000,00 €
	Aménagement extérieur	241,67 €	4 500,00 €
SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE 117 498,65 €	Mise en conformité du bâtiment La Fontaine	34 176,82 €	50 000,00 €
	Aménagement du local de la plonge - Crèche	10 050,00 €	- €
	Remise en état du parc informatique des écoles		11 858,00 €
	Acquisitions/petits travaux pour les écoles/crèche	788,83 €	9 269,00 €
	Acquisition matériel restauration / entretien		1 356,00 €

Thèmes	objet	RAR 2024	IB 2025
VOIRIE 95 367,12 €	Urbanisation Route de Cantalauze secteur 2 (Rte Cantalauze / Poumayre)	11 145,20 €	- €
	Amendes de police 2024-2025	18 834,00 €	8 472,00 €
	Marquage au sol et campagne curage fossés	6 103,42 €	8 000,00 €
	Divers travaux		8 180,00 €
	Travaux sur Réseau – Eclairage Public	12 138,50 €	22 494,00 €
	VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE – CULTURE 79 640,07 €	Aménagement de la plaine des Sports C. JUMEL	69 750,07 €
Travaux/acquisitions autres équipements			9 890,00 €
PATRIMOINE COMMUNAL 78 006,82 €	Travaux divers d'entretien	16 887,82 €	43 822,00 €
	Démoussage et traitement des toitures		13 000,00 €
	Luminaires LED Centre de Loisirs (fin)		2 250,00 €
	Acquisition de matériel		2 047,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Les dépenses d'équipement par thèmes (2/2)

Thèmes	objet	RAR 2024	IB 2025
EQUIPEMENT DES SERVICES 44 376,23 €	Matériel de prévention / mobilier de bureau / informatique	15 932,23 €	14 806,00 €
	Matériels / Equipements techniques / Parc automobile		13 638,00 €
URBANISME 22 500,00 €	Acquisitions foncières		15 000,00 €
	Frais d'étude / de géomètre		7 500,00 €
PREVENTION SECURITE 1 790,00 €	Acquisition d'équipements de sécurité		1 790,00 €

Dépenses d'équipement  
(RAR 2024 + IB 2025) :

**1 460 037 €**  
(uniquement programme d'investissement)

Autres crédits inscrits au chapitre 21

	objet	DEPENSES	RECETTES
CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE	Perception FCTVA sur travaux payés par la CCGT		110 000,00 €
TRAVAUX CRECHE	Remboursement FCTVA à la CCGT	110 000,00 €	
	Prise en charge Mobilier CRECHE	20 000,00 €	



## SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Recettes par chapitres

Chap	Objet	BP 2024	CA 2024	BP 2025
13	Subventions d'investissement	1 301 500,00 €	745 284,40 €	1 058 574,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		- €	- €
204	Subventions d'équipements versées		- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	608 666,69 €	393 963,60 €	387 463,60 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	300 000,00 €	300 000,00 €	172 603,40 €
024	Produits des cessions		- €	- €
021	Virement de la SF			200 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	300 000,00 €	276 541,45 €	300 000,00 €
041	Opérations d'ordre	700 000,00 €	- €	755 000,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 210 166,69 €</b>	<b>1 715 789,45 €</b>	<b>2 873 641,00 €</b>
001	Résultat d'investissement reporté N-1	40 833,31 €	40 833,31 €	- €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 251 000,00 €</b>	<b>1 756 622,76 €</b>	<b>2 873 641,00 €</b>

dont écritures patrimoniales CRECHE Neutre budgétairement (Ni encaissement ni décaissement)

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Chapitre 65

ASSOCIATIONS SPORTIVES/CULTURELLES	Montant de la subvention
AAPPMA pêcheurs du canton	500 €
APE Fontenilles (écoles la fontaine)	250 €
APE- FCPE GENIBRAT FONTENILLES	250 €
Art'itudes	150 €
Arts et loisirs de Fontenilles	350 €
Association pour les enfants de Fontenilles	250 €
Badminton club de Fontenilles	550 €
Chasseurs de Fontenilles	300 €
Courir à Fontenilles	500 €
Font'easy creative	300 €
Fontenilles Football Club	3 850 €
Fontenilles gym	600 €
Fontenilles handball club	600 €
Fontenilles modélisme	300 €
Fontenilles VTT	350 €
Jazz dance	550 €
Judo club Fontenilles Léguevin	1 500 €
Karaté club Shukukai	550 €
L'abeiller de Fontenilles	150 €
La boule fontenilloise	450 €
Les gambettes fontenilloises	150 €
Les p'tits loups fontenillois	300 €
Les Sportifs volontaires	400 €
Méli-mélo surdité	150 €
Rail miniature fontenillois (RMF)	450 €
Taekwondo club de Fontenilles	870 €
Tennis Club de Fontenilles	1 100 €
Union Sportive canton de St Lys	3 850 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 570,00 €</b>

COOPERATIVES SCOLAIRES	Montant de la subvention
COOP SCOL ECOLE MATERNELLE GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE	1 166 €
COOP SCOL ECOLE ELEMENTAIRE GS LA FONTAINE	2 563 €
COOPERATIVE SCOLAIRE GENIBRAT	3 278 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 007 €</b>

11€/élève

Pour rappel, la subvention par élève a augmenté de +0,50€ depuis 2021 (10€ au lieu de 9,5€) et de +1€ depuis 2024 (11€ au lieu de 10€). Il est proposé de conserver ce forfait par élève pour 2025, et ce, malgré les restrictions budgétaires. Cela témoigne d'une volonté forte de l'équipe municipale de soutenir la vie scolaire.

### Autres subventions du chapitre 65

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	Montant de la subvention
CCAS	15 000,00 €



# SYNTHESE BP 2025

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés	6 969 009,00 €	6 824 397,22 €
R002 - Résultat 2024 reporté		144 611,78 €
<b>Total</b>	<b>6 969 009,00 €</b>	<b>6 969 009,00 €</b>



INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés	2 543 872,96 €	2 873 641,00 €
RAR 2024	257 164,64 €	
R001 - Résultat 2024 reporté	72 603,40 €	
<b>Total</b>	<b>2 873 641,00 €</b>	<b>2 873 641,00 €</b>



Le Conseil Municipal, vote à la majorité, les montants des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2025 tels que présentés dans l'annexe du budget.

VOTE		
	POUR	20
	CONTRE	00
	Abstentions	05 : F.Vitricce, A.Degeilh, P.Sandoval, L.Dolagbenu, L.Sarica

Le Conseil Municipal, vote, à la majorité, le Budget Primitif de 2025 de la commune qui s'élève à :

**6 969 009,00 euros** en dépenses et recettes de Fonctionnement et

**2 873 641,00 euros** en dépenses et recettes d'Investissement.

VOTE		
	POUR	20
	CONTRE	00
	Abstentions	05 : F.Vitricce, A.Degeilh, P.Sandoval, L.Dolagbenu, L.Sarica

**Intervention de Mme Degeilh :** On demande la parole, pour expliquer notre abstention à voter le budget en fonctionnement et investissement. En effet, nous considérons que ce vote est prématuré, les discussions relatives au budget national se sont à peine finalisées la semaine dernière et, sauf à nous garantir que vous avez reçu la notification des dotations, nous considérons toute anticipation périlleuse. Votre scénario page 72 du ROB intègre d'ailleurs un retour à l'éligibilité de la DSR-Cible qui n'est pas encore acquise.

Enfin nous profitons de la parole qui nous est donnée pour préciser notre perception de votre gestion de la dette. L'avis, très réservé que nous avons, nous voulons avant tout comprendre, prend sa source dans les objectifs que vous vous étiez fixés en 2020. Dans les pages allant de 19 à 22 du ROB 2020, vous expliquiez que les communes avoisinantes faisaient deux fois mieux que nous et nous vous citons : c'est bien ce ratio que notre équipe vise. Ce ratio était à 420 euros/habitant. Alors, de manière très factuelle, nous en sommes à 674 euros/habitant comme vous le mentionnez dans le ROB 2025, donc bien loin de ce premier objectif.



De même, dans ce même ROB 2020, vous indiquiez que le ratio d'endettement de la commune de Fontenilles n'est donc aucunement inquiétant, simplement, il peut et doit être amélioré, c'est pourquoi notre équipe cherche des solutions pour mener les projets d'investissement qu'elle a porté durant sa campagne sans pour autant faire de recours systématique à l'emprunt. Sans nouvel emprunt et avec la dynamique de population actuelle, la convergence vers les chiffres locaux peut être fait vers 2023-2024, c'est notre ambition. De manière très factuelle là aussi, vous avez souscrit un prêt de 1,2 millions d'euros en 2022 portant la date finale de la dette à 2042. Ce prêt représente désormais 1 tiers de la dette globale de la commune. Donc oui, nous considérons que vos objectifs concernant le traitement de la dette n'ont pas été tenus. Le ratio par habitant est loin de votre cible. Vous avez emprunté pour financer vos investissements et plutôt que de laisser s'éteindre la dette, vous avez reconstitué 1 tiers de son montant total.

**Réponse de M. Meyer :**

Je m'adresse au groupe d'opposition Fontenilles Ensemble, et d'abord, je souhaite préciser qu'un D.O.B. c'est un débat, ce qu'on est obligé de faire c'est un débat, et vous n'avez pas débattu, pas de retours formulés. Puis ce qui a été écrit en 2020, a été écrit en 2020. Je vous rappelle qu'il s'est passé quand même pas mal de choses depuis, que pas grand monde ne pouvait anticiper, et que ça a forcément impacté nos actions, je vous rappelle qu'il y a eu une crise COVID, qu'il y a eu une guerre, une inflation, donc forcément en tant que bon père de famille on sait s'adapter à la situation, et on a dû effectivement revoir l'objectif.

Ensuite, si je reprends votre dernière tribune municipale, vous n'avez absolument pas parlé de ces objectifs, qui restent des objectifs dans le cadre d'un débat, des orientations, une orientation ce n'est pas la même chose qu'un objectif à atteindre sur lequel on s'engage. Donc notre dette n'a pas augmenté. Vous avez écrit quelque chose de faux aux fontenillois, vous n'assumez pas, vous préférez prendre soi-disant comme explication soit le seul objectif qu'on s'était fixé à une époque où on avait à assumer la crise COVID. Permettez-moi de vous dire que votre tribune est pitoyable, mais merci pour ce retour.

**Monsieur le Maire :** Pour compléter les propos de M. Meyer et pour rester factuel, vous vous référez à un débat d'orientations budgétaires de 2020, je vous rappelle que nous avons été élus fin mai 2020 et que le budget a été voté en juillet 2020. Ce budget a été construit à 80% par la précédente équipe sortante. D'ailleurs, j'attends toujours, que vous m'indiquiez les erreurs qui avaient été soi-disant relevées sur ce budget. Le groupe Fontenilles Ensemble a juste cinq ans de retard dans le débat.

Vous indiquez là effectivement des ratios, et ce qu'il a été démontré lors du DOB effectivement, c'est cette baisse du ratio de la dette par habitant qui est de 600 euros pour 2024/2025, et on était à peu près à 850, 900 euros de mémoire de dette par habitant au début du mandat, donc à la fin du votre. Effectivement, il y a eu beaucoup de travail de fait.

Nous n'allons pas attendre le débat national et le vote du budget national pour voter notre budget primitif 2025. Donc là sur ce point on est parfaitement serein sur ce qu'on vous propose aujourd'hui, ce budget a été étudié largement par les services de la ville, que je remercie, avec énormément de travail de fond dans cette période incertaine. La ville a besoin d'avoir un budget sans attendre le mois d'avril pour avancer, donc aujourd'hui, de façon là aussi factuelle, tout ce qui vous est présenté est vérifié et vérifiable sur tous les points.

Ensuite par rapport aux choix qui sont faits, je ne vais pas y revenir. Ce sont les choix de la majorité municipale, je laisse chacun libre et surtout les groupes minoritaires d'y apporter une critique constructive ou pas. Chacun tient la position qu'il veut et les fontenillois en prennent lecture et décision pour l'avenir, il y a un temps pour tout.

Un autre point important, la notification des dotations de l'Etat intervient au mois d'avril, l'année dernière on a voté le budget à la même période au mois de février, encore une fois pour donner toute l'amplitude nécessaire à la collectivité pour travailler, avancer avec un budget qui est voté le plus tôt possible de l'année, il y a des communes qui votent le budget au mois de décembre de l'année N-1 et ça ne pose aucun problème dans la projection. Par rapport à la dotation qu'on espère retrouver, effectivement, aujourd'hui tous les critères qui sont posés par l'administration des finances nationales nous portent à croire que l'on puisse être à nouveau éligible à cette dotation.

Cette dotation qui avait été perdue sur 2024 principalement du fait du changement d'intercommunalité au mois de mai 2023, nous avons perçu en 2024 les recettes qui étaient donc à destination de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, donc nous avons fait juste office de boîte aux lettres, nous avons transféré ces recettes à la CCGOT et les services de l'Etat ont pris un ratio parmi d'autres critères pour nous exclure de cette dotation à hauteur de 100 000 euros et que malgré les recours engagés, elle n'a pas pu être recouvrée. Aujourd'hui, cette boîte aux lettres de la ville ne se fera plus puisqu'on exerce de plein droit sur une année complète suite à notre adhésion au Grand Ouest Toulousain.

Je trouve également qu'il manque un peu de sincérité dans vos propos, faire référence à ce DOB de 2020 avec les circonstances que personne ne pouvait anticiper, des conséquences sanitaires, d'inflation, de crise géo politique et de perte de la dotation de solidarité rurale à hauteur de plus de 400 000 euros et ce de façon définitive, et tout de même arriver à retrouver une épargne nette positive cette année, en 2024 ; grâce à tout le travail qui a été fait par les élus mais aussi par l'ensemble des agents de la collectivité, l'ensemble des chefs de services qui au quotidien font un travail remarquable de maîtrise de leurs actions sur le terrain pour trouver des pistes d'amélioration, tout en préservant les finances de la collectivité, c'est le point le plus positif à mettre en avant.

**M. Dolagbenu** dit ne pas apprécier du tout le ton employé, déjà lors du ROB du dernier conseil municipal, et celui d'aujourd'hui. Nous sommes ici chacun pour présenter et exposer son point de vue, et donner des appréciations par Monsieur Meyer, je pense qu'on n'est pas à la hauteur du conseil municipal ; vous pouvez critiquer ce que l'on dit, mais pas de cette manière, moi je n'ai pas cette représentation du respect des élus de l'opposition. Je parle bien du ton qui a été employé.

**M. le MAIRE :** Je vais me permettre de répondre, après je laisserai M. Meyer compléter, mais je tiens quand même à préciser, parce ce que vous restez bloqué sur une attitude, je me permets aussi moi d'être choqué par votre attitude également, Monsieur Dolagbenu, ça ne fait pas forcément avancer les choses positivement. Je peux vous dire que quels que soient les conseils municipaux qui se sont déroulés, il y a toujours eu du respect ; M. Meyer réagit, certes, à des propos qui sont très loin d'être factuels sur lesquels effectivement même lors du DOB on ne vous a pas entendu, le débat il faut le nourrir, mais aussi dans les deux sens, et de façon à apporter et à entendre les positions des uns et des autres, bien évidemment j'entends toujours les positions de l'ensemble des élus du conseil municipal, toujours avec respect et le point de vue de chacun appartient aux élus qui prennent la parole.

**M. Dolagbenu :** ce n'est pas le débat que je remets en cause, on était en conseil municipal pour débattre de l'orientation budgétaire et vous avez introduit dans ce débat un article qui a été écrit dans la tribune du journal municipal. Je pense que ce n'était pas le lieu, on était venus pour débattre du dossier qu'on nous a envoyé, tout simplement. Je trouve ça regrettable sur le fond et sur la forme. Pourquoi sur la forme, parce ce que même si l'opposition veut poser des questions, il me semble que le règlement intérieur précise qu'on doit vous envoyer les



questions avant pour que vous puissiez les préparer, et là on nous a posé la question en séance et je ne trouve pas ça correct.

**M. le MAIRE :** Alors, je me permets de vous corriger M. Dolagbenu, puisque le règlement intérieur effectivement invite les groupes minoritaires à formuler leurs questions 48h avant le débat en conseil municipal. Cela n'a absolument rien à voir, là vous vous exprimiez dans le cadre de la délibération et il y a 10 jours, c'était dans le cadre du DOB, et si M. Meyer a souhaité vous interroger c'est pour avoir un retour de votre part, suite effectivement à votre tribune du dernier bulletin municipal portant sur la dette. La dette dont on a débattu lors du DOB. Je me permets juste de resituer le contexte, c'est important.

**Mme Vitrice :** Je souhaiterais simplement intervenir pour corroborer les propos de M. Dolagbenu. Pour ma part, je suis choquée du ton qui a été employé aujourd'hui par Monsieur Meyer, le lexique qui a été utilisé, qui est limite insultant et qui n'est pas digne d'un élu de la République. Nous en tant qu'élus d'opposition, nous sommes là simplement pour nous exprimer, nous ne sommes pas là pour polémiquer, on est là pour émettre un avis et pour l'affirmer au titre des Fontenillois qui nous sollicitent. Nous sommes toujours respectueux à l'égard de tous les élus quels qu'ils soient. Ce que vous avez fait aujourd'hui est indigne de votre position. Deuxième point, je voudrais dire que le texte lu par Mme Degeilh été écrit par l'ensemble de l'équipe et que je souhaiterais qu'à l'avenir lorsqu'un élu s'exprime au titre du groupe, on ne l'invective pas personnellement, mais que vous vous adressiez à l'ensemble du groupe « Fontenilles Ensemble ». Je vous remercie.

M. le Maire réaffirme son soutien à M. Meyer et le remercie pour son excellent travail.

**4- Délibération n°2025/008 : Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2024 :**  
**Rapporteur : M. MEYER**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la ville, donne lieu à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Pour l'année 2024, les acquisitions et cessions suivantes ont été réalisées :

<b>ACQUISITIONS</b>	
<i>1</i>	
<i>Nature – localisation du bien</i>	<i>Parcelle cadastrée Section BI n°159 d'une contenance de 289 m<sup>2</sup> située au 12 impasse de la Cazalère</i>
<i>Vendeur</i>	<i>Indivision GARDET</i>
<i>Acquéreur</i>	<i>Ville de Fontenilles</i>
<i>Procédure d'acquisition</i>	<i>Délibération 2024/035 du 15 octobre 2024 autorisant l'acquisition de la parcelle au prix de 1 euro.</i>
<b>CESSIONS</b>	
<i>Néant</i>	

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2241-1,

Considérant l'obligation d'annexer au compte administratif de la commune le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la ville,

- Prend acte du bilan des acquisitions et cessions foncières de la commune pour l'année 2024 tel que présenté ci-dessus.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

#### **5- Délibération n°2025/009 : Admissions en non-valeur :**

##### **Rapporteur : M. le Maire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Trésorerie de Grenade n'ayant pas pu recouvrer des titres émis sur les exercices précédents, celle-ci demande leur admission en non-valeur sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'admission en non-valeur des sommes détaillées à l'état de la liste 5498930012 pour un total de 128,28 euros,
- Décide de mandater la somme de 128,28 € au compte 6541.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

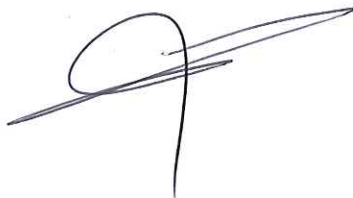
##### **Evènements à venir :**

- Carnaval des écoles : 21 mars 2025

Mme Triaes remercie M. Meyer pour tout le travail accompli dans le cadre de la préparation budgétaire, et précise que toute l'équipe Fontenilles au cœur le soutien.

**La séance est levée à 19h40, M. le Maire remercie l'assemblée.**

**Le secrétaire de séance,  
Gilbert AÏTA**



**M. le Maire,  
Christophe TOUNTEVICH**

